

remette à plus tard l'examen de ce crédit il me semble extraordinaire que les députés osent demander que cet item soit biffé.

Sir FREDERICK BORDEN : Il s'agit d'un ancien item que j'ai expliqué au moins trois fois. Il me semble que la seule chose qu'on pourrait reprocher au Gouvernement, c'est qu'il n'a pas montré assez d'empressement dans cette affaire.

M. MONK : Cela peut se faire, mais il est bien légitime de demander qu'un item soit réservé, surtout lorsqu'il s'agit d'environ un quart de million de dollars, si nous tenons compte des dépenses déjà faites. Il me semble que cette demande est raisonnable vu l'absence des représentants de Toronto et que cela ne donne pas raison à des députés de la Colombie-Anglaise de demander que ce crédit soit biffé.

M. MACPHERSON : M'est avis que l'honorable député d'York-sud (M. W. F. Maclean), peut s'occuper des intérêts de Toronto, ce qu'il fait à merveille. Ces intérêts ne sont pas en danger, même en l'absence des autres représentants de cette ville, du moment que mon honorable ami est ici ; si ce crédit était réservé, les autres députés de Toronto pourraient être absents quand on l'étudierait à nouveau.

M. ARMSTRONG : Nous apprécions tous cette allusion gracieuse à l'adresse de mon honorable ami d'York-sud (M. Maclean) mais quand l'honorable député (M. Macpherson) parle des représentants de Toronto qui ne seraient pas ici...

M. MONK : ... et qu'il nous demande de biffer ce crédit...

M. ARMSTRONG : ... il commet une injustice flagrante. Nos collègues de Toronto assistent aux séances de la Chambre plus régulièrement que ne le fait l'honorable député lui-même. Si je ne me trompe, tout ce qu'ils demandent, c'est la promesse du ministre de la Milice que cet édifice sera construit au cours de la saison prochaine.

M. MACPHERSON : Mon honorable ami ne devrait pas avoir l'épiderme trop sensible et se rappeler que les comparaisons sont odieuses. Il se prend trop au sérieux, plus que ne doit le faire un membre de la députation.

M. W. F. MACLEAN : Quant à ce qui concerne les représentants de la ville de Toronto, puisque cette question est soulevée, je puis dire que je suis le plus ancien député de cette cité dont une partie se trouve aujourd'hui dans la division électorale que je représente et qu'à l'exception de quelques semaines j'ai été le député de cette ville au cours des quatorze ou quinze dernières années. Tout en ne voulant pas me prévaloir de cet avantage, cependant, quand on m'attaque sur ce point-là, je puis dire à la Chambre qu'une partie de cette ville se

trouve comprise dans mon comté et que j'ai représenté Toronto durant quatorze ans dans les conditions que je viens d'indiquer.

M. MONK : Je suis prêt à admettre qu'en outre de ce qu'il vient de dire, mon honorable ami peut parler en pleine connaissance de cause pour la cité de Toronto ; tant que le ministre de la Milice ne nous a pas dit que cet item avait été discuté déjà, nous avons raison de demander qu'on en remît la discussion à plus tard ; cela ne voulait pas dire que les membres de la droite pouvaient demander que ce crédit fût biffé. Je m'étonne que certains de mes honorables amis venant d'une autre province fassent une demande semblable.

M. URIAH WILSON : Le fait que le ministre ne peut déposer sur le bureau de la Chambre un plan de ces édifices, donnait raison à l'honorable député de Jacques-Cartier de demander que cet item fût réservé.

L'hon. M. FISHER : Je ne pourrai pas déposer ces plans sur le bureau de la Chambre, à cette session-ci, vu qu'ils ne seront pas prêts.

M. URIAH WILSON : D'après ce que vient de déclarer l'honorable ministre de la Milice, le département devait pouvoir prendre une décision relativement à la construction de ces bâtiments d'ici à deux ans. L'honorable ministre n'est pas prêt à faire exécuter cet ouvrage ; cependant, il nous demande d'adopter immédiatement cet item. Quelle garantie avons-nous que cet édifice-là sera construit au cours de l'année? L'an prochain, nous aurons peut-être à faire face à l'état de choses qui dure depuis deux ans.

L'hon. M. FISHER : Je ne crois pas cela.

Hôtel des postes de Toronto—succursale "F", \$37,000.

M. MONK : Ce crédit vous permettra de terminer cet édifice ?

L'hon. M. FISHER : Oui. Le Gouvernement a déjà payé \$14,000 pour l'acquisition de l'emplacement et l'entrepreneur a reçu \$56,000 jusqu'à cette date. Cela forme en tout \$73,000 qu'on a payés jusqu'aujourd'hui. Le coût probable de cet édifice sera de \$115,000.

M. URIAH WILSON : Où se trouve située cette propriété ?

L'hon. M. FISHER : Au coin des rues Young et Charles.

Brandon—salle d'exercice, \$30,000.

M. MONK : L'honorable ministre ne pense-t-il pas que nous avons expédié assez de besogne ? Il n'y a pas de représentant du Manitoba, ici, ce soir. Nous pourrions prendre en considération les crédits de la Saskatchewan.

L'hon. M. FISHER : Il n'est que dix heures et demie et il n'est pas juste de retarder